

PROPOSITIONS DE L'AAPPMA UNION DES PECHEURS DE RENNES

POUR

L'ELABORATION D'UN PROGRAMME D' ACTIONS POUR L'ENTRETIEN ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES DU SBC DOL.

REUNION 29 MARS 2018

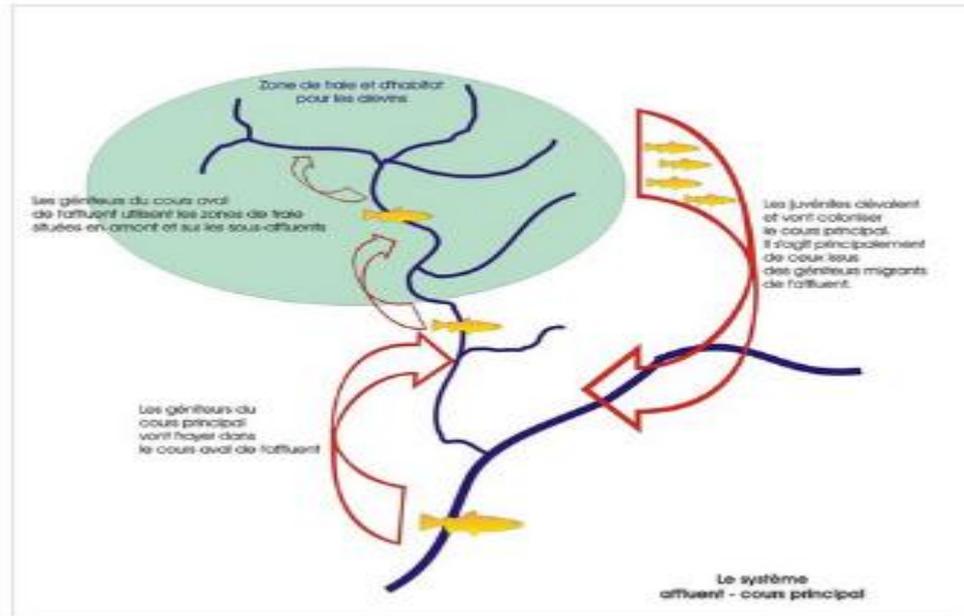
L'AAPPMA L'UNION DES PECHEURS DE RENNES forte de ses 3600 pêcheurs représente la première association de pêche du département d'Ille et Vilaine. Sur le territoire du SBC DOL, elle gère en réciprocité un linéaire important de cours d'eau de 1^{ère} catégorie piscicole à savoir : Le GUYOULT (à partir du pont du Grippé), le LANDAL, le GUILLOCHE, le TRONCHET, le ruisseau de BAGUER, le MEULEUC, la MOLENE sur leurs totalité.

Ces cours d'eau constituent des milieux très prisés des pêcheurs de truites fario . Afin de soutenir le peuplement de salmonidés sur ces rivières, l'Union des Pêcheurs de Rennes procède chaque année, depuis plus de 30 ans, aux lâchers de 900 truites fario adultes et de 10000 alevins ce qui représente un budget d'environ 3000€. Les lâchers se font sur une trentaine de points différents.

En tant qu'Association Agréée pour la gestion piscicole, nous souhaitons vous faire part des actions qui pourraient être inscrites au programme d'actions pour l'entretien et la restauration des milieux aquatiques.

En tout premier lieu, nous confirmons notre position prise au cours des réunions organisées pendant la phase de diagnostic à savoir que le maintien et le développement d'un peuplement autochtone de truites fario sur ce territoire constitue un enjeu piscicole majeur. Aussi, afin d'atteindre cet objectif, il nous paraît nécessaire d'établir avant le lancement du programme d'actions, un état des lieux sur la situation du peuplement de truite fario sur les différents cours d'eau. En priorité, il pourrait être confié à la fédération de pêche d'Ille et Vilaine, la réalisation de cet état des lieux sous la forme d'un indice d'abondance truite par bassin versant.

En dehors de ce diagnostic d'abondance, il est important de rappeler que la truite fario est un poisson migrateur qui a besoin de circuler librement sur l'ensemble d'un cours d'eau pour assurer sa reproduction et son cycle biologique de développement. En effet, comme l'indique le schéma ci-dessous, les géniteurs du cours d'eau principal vont frayer dans le cours aval des affluents tandis que les géniteurs de ces mêmes affluents utilisent les zones de fraie situées en amont sur les sous affluents. Les juvéniles dévalent ensuite pour coloniser le cours d'eau principal.



Comme établi par le diagnostic du CTMA sur la continuité, avec 46 barrières infranchissables pour la truite, il est permis de s'interroger sur les possibilités, pour cette dernière, d'accomplir dans l'état actuel, son cycle de développement sur la plupart des cours d'eau. Sur les secteurs gérés par l'Union des Pêcheurs, une amélioration de la continuité pourrait être recherchée sur les affluents de la partie amont du Guyoult et sur le cours amont du Meleuc. Le cas du ruisseau du Landal mérite également d'être abordé car ce cours d'eau offre un milieu d'accueil très favorable pour la truite fario. Mais contrairement au deux précédents, il présente 6 obstacles infranchissables pour la truite. De plus la partie amont du cours d'eau traverse 7 plans d'eau qui génèrent un compartimentage supplémentaire du milieu accompagné d'une dégradation de la qualité de l'eau pourtant nécessaire à la survie de la truite.

L'union des pêcheurs tient également à rappeler la situation catastrophique des populations d'anguilles qui nécessite une application urgente de la réglementation en vigueur et qui permettrait de restituer en partie la continuité écologique nécessaire à la survie de la truite.

Enfin d'une façon plus générale, pour orienter le choix des actions prioritaires, il aurait été intéressant de compléter le diagnostic établi sur le milieu aquatique par les données disponibles de qualité des eaux sur les parties amont des cours d'eau qui sont les zones de reproduction des poissons.

de Hervé GILLET

L'AAPPMA UNION DES PECHEURS DE RENNES.